



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 1095

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, chargée de la décentralisation, sur l'évolution du plafond des autorisations d'emplois entre 2012 et 2013, exprimée en équivalents temps plein travaillé dans son domaine de compétences. Le projet de loi de finances pour 2013 et le budget pluriannuel 2013-2015 seront déposés au Parlement avant le début du mois d'octobre 2012.

Texte de la réponse

Depuis 2008, l'ensemble des effectifs et des crédits du titre 2 nécessaire pour la gestion des trois programmes budgétaires de la mission « Relation avec les collectivités territoriales » dont le ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique est responsable est inscrit sur la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » qui relève du domaine de compétence du ministre de l'intérieur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1095

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Décentralisation

Ministère attributaire : Décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4368

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12369